

Inauguration du pont sur le canal et de la vidéosurveillance

Pont sur le canal

Atypique de par ses contraintes de construction, son emplacement et son intégration qu'il devait avoir dans son environnement, le pont sur le canal a été inauguré le lundi 19 mars dernier.

Détruit par le Génie Français le 16 juin 1940 afin de retarder l'invasion allemande au début de la Seconde Guerre Mondiale, le pont est reconstruit en bois en 1941 puis à nouveau démoli par l'armée allemande en août 1944. Il est réparé en 1945 mais son usage en est très limité. En 1947, l'administration des Ponts et Chaussées étudie la construction d'un nouveau pont. Les travaux débutent le 10 juillet 1949. Considéré, à l'époque, comme un véritable chef d'œuvre de la technologie moderne, le pont est inauguré le 13 mai 1950, soit 10 mois plus tard !

Près de 62 ans après, le pont étant en

très mauvais état a été finalement remplacé.

Cette fois-ci, 12 jours ont suffi pour démonter l'ancien tablier et remonter le nouveau. La difficulté rencontrée était l'apport et la pose de cet ouvrage, le but étant, évidemment, de minimaliser la coupure de la circulation sur un axe très fréquenté.

Jean-Paul Schouleur, Maire de Cepoy, Maria-Dolorès Martinez-Pommier, Sous-Préfète de Montargis, Jean-Pierre Door,



Député et Président de l' AME, Eric Doligé, Sénateur et Président du Conseil Général du Loiret, Jean-Pierre Sueur, Sénateur du Loiret et Marc Andrieu, Vice-Président du Conseil Général du Loiret, ont pu, en ce 19 mars, couper le ruban célébrant ainsi la fin des travaux du pont sur le canal.

Ces derniers s'élevant à 1 095 796 € ont été en partie subventionnés à hauteur de 932 847 € par le Conseil Général, maître d'œuvre de l'opération, de 92 546 € par les Voies Navigables de France et financés à hauteur de 70 402 € par la commune.

Ceux-ci ont permis de mettre en place un gabarit conforme à la navigation, ce qui n'était pas le cas auparavant, d'élargir et de rehausser les trottoirs, assurant ainsi un meilleur cheminement des piétons, en toute sécurité, et d'y intégrer les différents réseaux des concessionnaires.